

Ateliers d'artistes plasticien.e.s

CALENDRIER

Dépôt des dossiers

Du 2 mai au 30 juin

Commission

3^{ème} trimestre de l'année

Notifications des décisions

4^{ème} trimestre de l'année

La Ville de Rennes soutient la création contemporaine et les artistes plasticien.e.s dans la diversité des esthétiques, des parcours et des formes d'expression. Elle propose chaque année aux artistes résident.e.s sur le territoire, essentiellement émergent.e.s, inscrit.e.s dans les réseaux d'art contemporain ou dans d'autres réseaux comme l'art urbain, de solliciter ces dispositifs de soutien.

PRESENTATION DU DISPOSITIF

La mise à disposition d'ateliers permet aux artistes de bénéficier d'espaces de travail (et de vie dans le cas des ateliers logements) à des tarifs préférentiels.

La Ville de Rennes dispose d'une quarantaine d'ateliers d'artistes, parmi lesquels 6 ateliers-logements. Ces biens sont mis à disposition d'artistes professionnel.le.s qui justifient d'une recherche et d'une pratique plastique régulières, et d'une réflexion contemporaine. La Ville organise tous les ans une opération Portes ouvertes des ateliers d'artiste.

Loyers :

- Ateliers (surfaces de 15m² à 54m²) : environ 3€ le m² / mois + charges locatives
- Atelier-logement (75 m²) : environ 500€ / mois + charges locatives

Les contrats de location sont d'une durée maximale de 3 ans et sont éligibles aux Aides Personnalisées au Logement (APL).

CRITERES

Peuvent candidater à **ce dispositif des personnes physiques** (pas de personnes morales) :

- des artistes professionnel.le.s aux pratiques diverses (peinture, dessin, photographie, sérigraphie, sculpture, installation, design, art urbain...).
- les artistes vivant et travaillant à Rennes et justifiant d'une pratique permanente et d'actualité.

➔ **Les artistes peuvent bénéficier de ce dispositif une seule fois dans leur parcours professionnel.**

La commission sera particulièrement sensible aux artistes en début de parcours.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Si vous souhaitez déposer votre candidature, nous vous invitons à déposer une demande numérique du 2 mai au 30 juin inclus :

<https://framaforms.org/ville-de-rennes-arts-visuels-demande-dateliers-dartiste-1613576713>

→ Après réception des notifications des décisions, le service immobilier de la Ville de Rennes prend contact avec les artistes concerné.e.s

Eco et éga responsabilité

Déterminée à engager le territoire dans la transition écologique via son dispositif d'éco-éga-responsabilité, la Ville de Rennes demande aux acteurs de s'engager dans une amélioration continue de leurs pratiques et à un socle de gestes éco-éga-responsables.

L'objectif est de préserver les ressources et la qualité environnementale du territoire, de favoriser l'économie circulaire et responsable, de renforcer les solidarités, de favoriser l'égalité des genres et de lutter contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles.

La Ville de Rennes sera notamment attentive à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les bénéficiaires des ateliers d'artistes.

CONTACT

La Direction de la Culture
Service Soutien aux Projets
Culturels

02 99 86 60 50
servicesoutienprojetsculturels@rennesmetropole.fr

Documents à joindre à la demande – obligatoires (format PDF)

- Curriculum vitae
- Portfolio
- Courriers de demande d'un atelier d'artiste

Documents administratifs : certificat d'immatriculation artiste auteur URSSAF, un RIB